

	Report	368866
Destruction des hannetons et animaux nuisibles		100
Inde garde champêtre pour bicyclette		200
Arbre de Noël école maternelle		100
Subvention sté de Pêche		200
	Total	<u>369466.</u>

Le Conseil,

Vu le budget proposé pour l'année 1929, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires sont de : 369466^{fr}

Les recettes ordinaires s'élèvent à : 56526

Les Produits de 3 journées de prestations à : 56548

Total 113074 : 113074^{fr}

Il reste à pourvoir au déficit de : 256392

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions ci-après :

12 ^c	Salaires du Garde champêtre	7200. ..
5 ^c	Chemins Vicinaux	3071. ..
3 ^c	Spéciaux pour les Chemins Vicinaux	1842. ..
1 ^c	Assistance aux familles nombreuses	300. ..
1 ^c	d° femmes en couches	700. ..
8 ^c	d° Vieillards etc	4500 ..

Total 17613 . 17613^{fr}

Il ressort une insuffisance de revenu de : 258779^{fr}

nécessitant une imposition de : 374^c

Impositions extraordinaires Delibère :

Les impositions ordinaires et extraordinaires à Comprendre dans les rôles généraux de 1929, sont fixées et votées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le Tableau ci-contre :

5 ^c	Centimes ordinaires
374 ^c	Insuffisance de revenus
12 ^c	Salaires du Garde champêtre
1 ^c	Assistance aux familles nombreuses
8 ^c	Assistance aux vieillards
1 ^c	- d° - aux femmes en couches
5 ^c	Chemins Vicinaux

à rep. 406

3 c Extraordinaires pour chemins vicinaux
5 c Pour remb^t d'emprunt de 53300 francs
c autorisé par arrêté du 30 décembre 1902
et destiné aux égouts.

2 c Pour remb^t d'emprunt de 12333 fr.
destiné aux écoles par arrêté du 5 mai 1903

6 c Pour remb^t d'emprunt de 63789⁺ 55
c autorisé par arrêté du 10 avril 1907 et
destiné au cimetière.

2 c Pour remb^t d'emprunt de 25666 fr.
c autorisé par arrêté du 12 mai 1908 et
destiné aux écoles.

8 c Pour remb^t d'un emprunt de 60000 f.
c autorisé par arrêté du 6 mars 1923 et
destiné à la Place du Guichet

17 c Pour un remb^t d'emprunt de 150000 f.
c autorisé par arrêté du 22 février 1926
et destiné au dépôt communal.

Total - 449 c

Fraiment du
Garde Champêtre

Le Conseil Municipal

Vu les lois du 31 juillet 1907 et 5 avril 1884

Delibère ce qui suit:

Il est voté une imposition extraordinaire
de 12^c pour franc, au principal des
Contributions, pour le fraiment du
garde champêtre, de la Commune d'Orsay
pendant l'année 1929.

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande de secours de M^{me} Favereau, pour
son fils qui vu son état de santé n'est plus
transportable à Berck - pour l'aider à payer
les dépenses énormes qu'il lui occasionne
étant obligée de le garder chez elle.

Le conseil, vu la demande de M^{me} Favereau
lui vote un secours de 7 francs par jour à
prélever sur les fonds libres de l'exercice en
cours, après approbation Préfectorale.

Le Maire donne connaissance d'un projet d'avenant
pour l'assurance contre les accidents des pompiers
qui doit être portée à 0⁺75 par homme.

Le Conseil, vu la vie chère, autorise M^r le Maire à signer
cet avenant.

Demande secours
M^{me} Favereau

app. 30 juin 1928

Assurance contre les
accidents des pompiers

app. 30 juin 1928

Demande de subvention
du Comité départemental
des Mutiles, réformés et Veuves
de la Guerre.

Chemin rural n° 36
Demande d'alignement
Berrasson

Avenue S^t Laurent
Demande d'alignement
Brousseau

S^{té} d'Épargne
Villa des 2 gares
Convention pour
constitution du dossier
du Syndicat
lotissement défectueux

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Comité Départemental des Mutiles, réformés, et Veuves de Guerre, demandant qu'il soit accordé une subvention à ce Comité.

Le conseil vote la somme de cinquante francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. M. le Maire fait connaître au conseil qu'il est saisi d'une demande d'alignement de M. Berrasson. Il ajoute que la largeur du chemin rural n° 36 est fixée à 8 mètres. Le conseil décide de laisser cet alignement à 8 mètres et autorise M. Berrasson à s'enclore d'un grillage à l'alignement ci-dessus.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'alignement de M^{me} Brousseau. Il ajoute que la largeur de l'avenue S^t Laurent est fixée à 8 mètres. Le conseil décide de laisser cet alignement à 8 m et autorise M^{me} Brousseau à s'enclore d'un mur à l'alignement ci-dessus.

M. le Maire fait connaître qu'il a été saisi d'une demande de la S^{té} d'Épargne "Villa des 2 gares" aux fins d'obtenir le bénéfice de la loi du 15 mars 1928. Cette demande ne comporte pour la Com^{me} aucune avance, à faire pour la constitution des dossiers. Le secrétariat administratif du Syndicat serait à assurer par la Mairie. La commune aurait d'autre part à prendre ultérieurement une délibération de garantie exigée par la caisse d'avance départementale. M. le Maire demande au conseil s'il y a lieu d'admettre le lotissement "La Villa des 2 gares" au bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

Le Conseil

Considérant que le lotissement "La Villa des 2 gares" a été constitué par une société d'Épargne que ce lotissement entre dans le champ d'application de la loi, que ce lotissement doit être aménagé et qu'il y a lieu de pourvoir les rues d'une bonne viabilité, d'assurer l'écoulement des eaux, de le doter de canalisation d'eau, de gaz et d'électricité pour l'avenir

Considérant que la commune d'après la loi et le règlement ne saurait refuser d'assurer le secrétariat administratif à la Mairie.

Vu le projet de convention dressé en vue de la Constitution des dossiers.

Delibère.

Décide de comprendre le lotissement "La Villa des deux gares" sur la liste des lotissements defectueux de la Commune, à admettre au bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

Autorise M^r le Maire à signer le projet de convention qui lui a été soumis en vue de la préparation des dossiers.

Declare faire toutes réserves en ce qui touche les observations qu'il pourra formuler sur le vue des travaux à effectuer par ce syndicat, suivant le programme qui sera admis pour l'aménagement des lotissements.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil qu'en vue de provoquer le classement des voies du Parc d'Orsay (1^{ère} partie) il a demandé au Président du Syndicat une copie des pièces nécessaire pour garantie des engagements souscrits par les propriétaires.

Il ajoute que la formalité de transcription au bureau des hypothèques de l'acte d'association et de l'état parcellaire, semble devoir donner à la commune une garantie absolue des engagements pris par le propriétaire en ce qui concerne l'avenir.

Enfin il indique que d'après l'avis des services de la Préfecture, la formalité de transcription n'est pas obligatoire.

Il demande au conseil de délibérer et de faire connaître si la commune n'a pas intérêt à prendre à sa charge les frais de transcription.

Le Conseil, délibère

1^o Est d'avis que la transcription n'est pas indispensable.

2^o Est d'avis que la Mairie soit mise par le syndicat, en possession de toutes les pièces de constitution de l'association, ainsi

Parc d'Orsay
1^{ère} partie

Classement des voies

que des plans, profils - de chaque rue, lesquels doivent être soumis à l'approbation Préfectorale pour fixation des alignements et des nivellements définitifs, à l'appui de la décision de classement.

X
 Protestation contre la C^{ie} des Gares du Département de la Seine et Oise, d'Orléans pour les surtaxes qu'elle veut établir concernant (suppression des passages à niveau dans le Dép^t de la Seine)

Le Conseil,
 Considérant que la publicité faite par la C^{ie} du P. O. dans les Gares du Département de la Seine est insuffisante, et qu'il n'en a pas été fait dans les Gares du Département de Seine et Oise.
 Considérant que les travaux prévus intéressent le Département de la Seine et nullement le Département de Seine et Oise, proteste contre la demande de la C^{ie} du P. O. de percevoir des surtaxes au départ des gares du Département de la Seine, pour toutes destinations, sur les billets de voyageurs, bagages, chiens; sur les marchandises des grandes et petites vitesses; les animaux vivants; les cartes d'abonnement ayant les gares énumérées dans la demande pour point de départ et de destination.

Location d'un terrain Communal à M^e Fernand BENOINE
 En présentant son compte de gestion, le Receveur Municipal fait connaître au Conseil qu'une somme de 1212 francs se rapportant aux exercices 1927 - 1928 - pour la location d'un terrain communal situé à la Gare d'Orsay, et resté impayé, que le redevable est M^e Fernand BENOINE qui a quitté Orsay et aurait sous-loué à des tiers.
 Le conseil autorise le Receveur Municipal à poursuivre par toutes les voies de droit M^e BENOINE qui seul a été déclaré adjudicataire le 12 février 1920.

Blondel
 em. Korne
 L. J. J. J. J.
 A. Luby
 A. Luby

Séance du 13 septembre 1928

Du vendredi 7 septembre 1928.

Cowocation du conseil Municipal pour le Jeudi 13 septembre 1928 à vingt heures, à la Mairie pour la tenue de la session d'août.

Le Maire.

Le dix-neuf cent vingt-huit le jeudi treize septembre 1928, les membres du conseil Municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.

Étaient Présents: M. M. Blondel Maire, Levasseur 1^{er} adjoint, Lefèvre 2^e adjoint, Lorne, Jolly, Chouveau Colin, Lécroix
Étaient absents: excusés M. M. Druex, Marotte, Lemerle, Picoost, Vilain, Crouvé, Simon.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Chouveau, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adoptée à l'unanimité.

Pétition des habitants
du Parc d'Orsay
1^{ère} Partie

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil, d'une pétition des habitants du Parc d'Orsay, 1^{ère} partie concernant le mauvais état de l'avenue St-Basement (portion qui va de l'église à la rue Serpentine).

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. Renou. Au cours de cet entretien, M. Renou lui a déclaré être décidé à faire les travaux nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux à travers sa propriété, au moyen de caniveaux et de deux bouches d'égout.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication. Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre du 2 août 1928, portant demande de subvention de 250 francs pour établissement de dossier en vue de la reconnaissance des voies du lotissement par la commune, du syndicat du Parc d'Orsay, 1^{ère} partie. Le Conseil, délibère, et accorde exceptionnellement une subvention de 125 francs, à prélever sur les

Syndicat du
Parc d'Orsay
1^{ère} partie
Demande de subvention

app. 19. 763 1928

X

gratification
Demande Baillavoine

app. 19 plu 1928

fonds libres de l'exercice en cours (article 94 du budget)
Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M.
Baillavoine demandant une gratification supplé-
mentaire annuelle pour travaux et surveillance des
chemins de la commune
Le conseil après en avoir délibéré vote un supplément
de gratification de cent francs par an à M. Baillavoine, cantonnier chef des services vicinaux pour les
bons services de cet agent envers la commune. ce qui pour sa gratification annuelle à 200 fr. est prélevé sur les fonds libres de l'exercice

X

Demande Pillondeau
Lieutenant des Pompiers

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande de M. Pillondeau lieutenant des pompiers
pour le remplacement du matériel en mauvais état
Le conseil renvoi à la commission des pompiers cette
demande pour étude.

X

Assurance des
Bâtiments Communaux

M. le Maire rend compte au conseil que l'assurance
des bâtiments communaux n'étant plus en rapport
avec les valeurs actuelles des immeubles, il y aurait
lieu de augmenter les primes d'assurance.
Le conseil renvoi à l'étude de la commission et
à M. Colin architecte de la Ville.

X

Assurance de la crèche
contre l'incendie

app. de 19 plu 1928

Avance S. Laurent
Travaux de bordures
et caniveaux à
l'entrée du cimetière

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer
la police pour l'assurance de la crèche
Municipale jusqu'à concurrence de 9000 francs
M. le Maire donne connaissance au conseil d'un
devis de travaux à effectuer à l'entrée du cimetière
(pose de bordures et caniveaux).

Le conseil après avoir pris connaissance des travaux
à exécuter délibère.
Accepte le devis des travaux établi par M. Collet
s'élevant à 6300 francs avec un rabais de 20%
à consentir par M. Collet, à condition que l'entrepre-
neur, fournisse des pavés batards pour les caniveaux
et du sable de rivière.

X

Rue de la Pacaterie
Travaux d'amélioration

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un
devis de M. Gabriel s'élevant à 8500 francs avec
un rabais de 4% pour refecton du chemin de la
Pacaterie entre le chemin vicinal ordinaire n° 5
et le passage à niveau.
Le conseil trouvant insuffisant le rabais
consenti par M. Gabriel, décide de s'adresser

X

Association syndicale autorisée
 Botissement du
 Petit chez soi

à d'autres entrepreneurs, pour avoir de meilleurs
 prix, si possible.

M^r le Maire dépose sur le bureau le dossier
 de l'association syndicale autorisée "Le Petit chez soi"
 Le Conseil après avoir pris connaissance du dossier
 Délibère.

Donne un avis favorable sur le projet de constitution
 de l'association syndicale autorisée "Le Petit chez soi"
 Le conseil sur la demande de M^r le Maire
 nomme M^{rs} Dreun et Beroun pour faire
 partie de la commission chargée d'opérer
 les modifications nécessaires à la liste des
 électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce

Nomination de deux
 délégués chargés
 d'établir la liste des
 électeurs à la Chambre
 et au Tribunal de Commerce

M^r le Maire demande au conseil de bien vouloir
 voter les crédits suivants :

Vote de crédits
 mémoires et sommes
 dues de l'exercice 1927.

Sommes et mémoires dus de l'exercice 1927.

Somme due à la Société des Bains
 en 1927, par la commune

595⁺ 10

Honoraires de l'architecte sur
 l'établissement d'un projet pour
 la construction de classes provisoires
 dans la Prairie des Hés

Honoraires à 20% pour plans, coupes,
 élévation, cahier des charges, devis,

sur 156 935, 85 soit - - - - - 3138.75

mémoire Doisneau pour réparation
 aux Batiments Communaux en 1927 - 3043.25

mémoire Ruignet et Haucon pour
 réparations aux Batiments Communaux 1000.

Le conseil après avoir pris connaissance
 de ses mémoires vote la somme de 7777,10
 sept mille sept cent soixante-dix-sept francs 10 cent

à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours
 Monsieur le Maire donne connaissance au conseil
 d'une demande d'allocation journalière pour soutien
 indispensable de famille article 24 de la loi du 1^{er}
 avril 1923 présentée par :

Bernard Armand domicilié à Orsay 47 rue
 de Versailles - (Convocé pour une période de 21 jours)
 Le conseil après examen de cette demande,

X

Allocations journalières
 Réservistes

app. 19 7^h 1928

Assistance aux
Vieillards

Considérant que le N^o Bernard est propriétaire et
qu'il fait construire en ce moment une maison
donne un avis défavorable.

M^r le Maire dépose sur le bureau une demande d'assistance
aux vieillards au nom des époux Graugieus, ayant
plus de 70 ans, domiciliés à Orsay rue Archange
n^o 22, le mari ne gagnant de 15 francs par jour
digne d'intérêt. (admis en 1^{ère} partie.)

Assistance aux femmes
en couches

Madame Leroy femme Harneau, domiciliée à Orsay
rue Guichet. depuis 1922, y ayant son domicile
de secours, a déjà quatre enfants en bas âge
admise en 1^{ère} partie.

Madame Choin femme Belieuvre domiciliée à Orsay
21 Bd. Dubreuil depuis 1922, y ayant son domicile
de secours, a six enfants en bas âge.
admise en 1^{ère} partie.

Madame Ravinel Eglantine femme Lafont, domiciliée
à Orsay 6 rue Bourcier depuis 1926, y ayant
son domicile de secours et n'ayant qu'un enfant
de 3 ans. (Demande faite le 13 juillet, enfant né
le 13 juin demande trop tardive)
non admise.

Projet de l'installation
du chauffage central
Crèche Municipale
approuvé 19 7^{ème} - 1928

Après avis favorable de la commission des travaux
M^r le Maire dépose sur le bureau un projet d'installa-
tion du chauffage central à la crèche Municipale
qui s'élève à la somme de 7500 francs.
Le conseil après en avoir délibéré vote la somme
de 7500 francs pour cette installation.
Cette somme sera prélevée sur les fonds libres
de l'exercice en cours.

J. Lemaire
P. Zlotoff
A. Lohj
A. Lohj

Séance du 10 octobre 1928.

Du vendredi 5 octobre 1928.

Cowocation du Conseil Municipal pour le mercredi 10 octobre 1928. à vingt heures, à la Mairie pour la tenue de la session

Le Maire,

L'an mil neuf cent vingt-huit le mercredi dix octobre, les membres du conseil Municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire.

Étaient Présents: M^{rs} Blondel Maire, Levasseur, Lesfèvre adjoints, Lemerle, Dreux, Chouvenin, Harotte, Colin, Boine, Jolly, Vilain.

Absents excusés: Prévost, Berouin Simon, Grouvé.

Le Conseil choisit pour secrétaire M^r Chouvenin lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le devis de M^r Colin pour l'installation du chauffage ^{central} de la crèche et s'élevant à la somme de 7500 francs.

Le conseil après avoir examiné ce devis établi par l'architecte de la Ville, et vu l'urgence, autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré, avec M^r Mousanglant entrepreneur à Orsay jusqu'à la somme indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de M^r Colin architecte de la Ville, concernant le complément d'assurance des bâtiments communaux qui n'est plus en rapport avec les valeurs des immeubles et objets assurés en 1924.

Il propose au conseil de modifier les articles suivant comme suit:

article 1 de la Police sur Eglise et ses annexes etc -

assuré en 1924 pour 250000* proposé 350000 en plus 100000

article 2: Mairie et écoles etc 600000 proposé 800000 en plus 200000

Crèche Municipale
Installation du
Chauffage central
Marché de gré à gré

app. 13/10. 28

Assurance des
Bâtiments communaux
(complément).

app. 13/10. 28

article n° 4 - salle communale aile etc	Report 30000
assuré pour 15000 proposé 25000 en plus	10000
art. 5. cloches, beffroi et horloge église	
assuré pour 10000 proposé 25000 en plus	15000
art 6. Mobilier Mairie	
assuré pour 15000 proposé 25000 en plus	10000
art 8. mobilier école garçons	
assuré pour 15000 proposé 35000 en plus	20000
art 9. mobilier école des filles	
assuré pour 5000 proposé 15000 en plus	10000
art 10. recours personnel logé gratuitement ou non	
assuré pour 20000 proposé 50000 en plus	30000
art 11. recours aux voisins	
assuré pour 5000 proposé 30000 en plus	25000
	<u>Total 510000</u>

Le conseil vu les propositions faites par M^r le Maire autorise M^r le Maire à signer un avenant avec la C^{ie} des Assurances Mutuelles 9 rue Royale à Paris jusqu'à concurrence de 510000 francs

Diverses Communications

Acte est donné à Monsieur le Maire des diverses communications qu'il a faites au conseil sur lettre du Ministère des Travaux Publics sur demande d'établissement d'une clôture au long d'un chemin rural. adduction d'eau Val de Loire. Lettre Berrasson, demande d'alignement Service automobile Chartres Versailles

Bourses scolaires

Rebergue
Bourdin
Vote de crédits
app. 13/10.28

Monsieur le Maire demande au conseil de voter les crédits suivants. (non payés en 1927).
Bourse Rebergue non payée 200 francs.
Bourse Bourdin - d^e - 100 francs.
Le conseil

vote la somme de 300 francs pour payer ces 2 bourses. cette somme sera prélevée sur les fonds libres de 1928.

Demande de classement des voies. Parc d'Orsay 3^e partie

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du 18 août dernier de M^r Troués Président du Syndicat des propriétaires de la 3^e partie du lotissement du Parc d'Orsay. Il fait connaître que la commission des chemins a émis un avis favorable sur

La demande présentée par M^r Fourès.
Le Conseil, Délibère,

Décide que les propriétaires de la 3^e partie du Parc d'Orsay doivent se constituer en syndicat autorisé en vue de contracter des engagements valables envers la commune

Déclare, en principe que les acquéreurs de la 3^e partie auront à supporter les charges énoncées dans la lettre du 19 octobre 1924 de M^r Fourès soit frais de constitution du dossier du syndicat ainsi que tous autres dossiers à fournir pour classement des voies et autres.

Travaux d'amélioration
de la Facaterie
marché de gré à gré
avec M^r Gabriel.

app. 13/10. 28

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un devis de M^r Gabriel s'élevant à 8500 francs pour réfection du chemin de la Facaterie entre le chemin vicinal ord^{re} 2705 et le passage à niveau.

M^r le Maire ayant présenté d'autres entrepreneurs pour exécuter ces travaux, ces derniers n'ayant pas fait de rabais de plus de 40%.

Le Conseil, délibère, vote le crédit de 8500 francs autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^r Gabriel pour l'exécution urgente de ces travaux jusqu'à concurrence de 8500 francs.

Eclairage Publics
Installation de
nouveaux appareils
d'éclairage

app. 13/10. 28

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de la S^{te} A^{me} d'éclairage par le Gaz de Palaiseau, pour l'installation d'appareils pour l'éclairage public s'élevant à la somme de 3111 francs 10 cent

Le conseil vu l'urgence vote le crédit de 3111¹⁰ et accepte le devis de cette S^{te} de façon que ces travaux puissent être exécutés le plus tôt possible.

Hospitalisation
V^{ve} Bonnet.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'hospitalisation à l'hospice Archangé d'Orsay de M^{me} V^{ve} Bonnet 43 rue Bourcier à Orsay (née Desvaux Leontine Emilie, ayant son domicile de secours à Orsay où elle est née le 27 septembre 1852, et qu'elle habite depuis sa naissance admise à l'assistance aux vieillards depuis le 13 mars 1926.

cette dame est sans ressource et est hors d'état de travailler pour cause de vieillesse.

Le Conseil, délibère,

Donne un avis favorable à cette hospitalisation.

Vu la loi sur l'organisation Municipale portant art. 67 qui le Conseil Municipal dresse chaque année, une liste contenant un nombre de noms doubles de celui des répartiteurs à nommer, sont proposés à l'unanimité,

Citulaires

De la Commune: M. M^{rs} Beroux M^d de chaussures

Olivier propriétaire

Génétaie - 1^o -

Dreux - 1^o -

Pelletier Ernest rentier

Galand ^{Eugène} maçon

Hors la Commune: M. M^{rs} Tsambert fils fermier à Palaiseau

Hue Paul fermier à Gif

Bouteille père cultivateur à Villejust

Guillemin Théophile rentier à Palaiseau

Suppléants

De la Commune: M. M^{rs} Pouffary rentier

Vilain Prosper cultivateur

Peltier Athanase rentier

Lefèvre Alois propriétaire

Pévost René cultivateur

Duvaun Ernest cultivateur

Hors la Commune: M. M^{rs} Meslé cultivateur à St-Jean de Beauregard

Dugué Eugène rentier à Bures

Follet Désiré cultivateur à Villebon

Noël cultivateur à Bures

Assistance aux femmes en couches

Madame Le Bihan femme Le Goff, domiciliée à Orsay, depuis le 15 juillet 1924, ayant son domicile de secours, ayant un enfant âgé d'un an (admise en 1^{re} partie)

M^{me} Mateille Suzanne f^{me} Roger domiciliée à Orsay 95 a^{ve} des Pierrots, à Mondétour, depuis le 1^{er} mai 1928 - ayant son domicile de secours à Paris 5^{ème} où elle habitait depuis 2 ans 1/2 - 3 enfants en bas âge admise en 2^e partie

X
Assistance médicale
gratuite.

Le conseil approuve les changements à apporter
à la liste du service médical gratuit.

à ajouter: à retrancher
Malick Anne Marie Néant

Blondel *J. Leprieux* *Desjardins* *Néant*
Leprieux *Desjardins* *Amarante*
Desjardins *Desjardins* *Desjardins* *Desjardins*
Desjardins *Desjardins* *Desjardins* *Desjardins*
Desjardins *Desjardins* *Desjardins* *Desjardins*

Séance du 29 octobre 1928.

Du mercredi 24 octobre 1928.

Cowocation du Conseil Municipal pour le lundi
29 octobre 1928 à vingt heures à la Mairie pour la
ouverture de la session.

Le Maire,

Le an mil neuf cent vingt huit le lundi vingt -
neuf octobre, les membres du Conseil Municipal
d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis
dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de
Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire.
Étaient Présents: M M^{rs} Blondel Maire, Bevasseur
1^{er} adjoint, Bejeune 2^e adjoint. Bemerle, Dreun,
Chouveau, Marotte, Bourne, Prévost Beroun.

Absents excusés: Simon, Groué, Colin, Joly, Vilain.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Prévost, lequel
fait lecture du procès verbal de précédente séance
qui est adopté à l'unanimité.

X
Crèche St Charles

Vote de Crédits et demande
de Subvention

Le conseil,

Considérant que la réouverture de la Crèche St Charles
d'Orsay a été autorisée par arrêté Préfectoral en date
du 30 juillet 1927, sous réserve que le chauffage
de la salle d'isolement serait assuré.

Considérant que l'article 2 de l'arrêté du
Ministère de l'Hygiène de l'assistance et
de la Prévoyance sociale en date du

10 novembre 1923, stipule notamment: les locaux de la crèche seront dotés d'un système de chauffage hygiénique: l'éclairage artificiel serait exclusivement électrique là où cette installation sera possible.

Considérant que par délibération en date du 13 septembre 1928, le conseil a voté un crédit de 9500 francs, pour établissement du chauffage central dans les locaux de la crèche St Charles. Considérant que pour assurer l'éclairage électrique conformément à l'article 2 de l'arrêté sus-visé un crédit de 2000 francs est nécessaire.

Le conseil,

Vote le crédit de 2000 francs et demande à M^r le Ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la Prévoyance sociale, de bien vouloir accorder la subvention la plus élevée qui il sera possible, pour venir en aide à la commune, sur le montant total de la dépense soit 9500 francs.

Hospice Archangé
Installation d'un service de chirurgie et demande de subvention.

M^r le Maire communique au conseil deux délibérations de la Commission administrative de l'hospice Archangé, pour l'installation d'un service de chirurgie et demande de subvention.

Le Conseil,

donne son approbation à la décision prise par cette assemblée.

Nomination des délégués
pour la liste électorale.

Conformément à la loi en vigueur, le conseil, nomme M^r Berouze François pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste électorale pour 1929, et M^r Lefèvre Alexis, Prévost René membres de la commission chargée de juger les réclamations qui pourraient se produire.

Taxe sur les chiens

A partir du 1^{er} janvier 1929, et aux termes de la loi de finances du 21 juillet 1920, article 14, la taxe sur les chiens est ainsi fixée.

chien d'agrément 20 ₣

chien de chasse 10 ₣

chien de garde 5 ₣

Location de la place
du guichet

M^r le Maire est chargé de s'entendre avec les mêmes locataires des années précédentes.

X
Etreennes du facteur

app. 24/11. 28

Sapeurs Pompiers
achat de matériel

Demande de subvention

Le conseil décide d'allouer 20 fr. d'etreme au facteur desservant la Mairie, cette somme sera mandatée sur le credit des dépenses imprévues du budget primitif en cours.

M^r le Maire rend compte au conseil du mauvais état du matériel d'incendie, actuel et dit que la pompe ne répond plus aux besoins de la commune, étant trop ancienne.

Le conseil décide d'acheter une moto pompe et vote un crédit de 20000 francs pour l'achat d'une moto pompe et de matériel nouveau. et demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir accorder la subvention la plus élevée qu'il sera possible, pour venir en aide à la commune sur le montant total de la dépense soit 20000 francs.

Correspondances

Acte est donné à M^r le Maire des diverses communications qu'il a faites au conseil 1^o arrêté de mise en demeure M^r Weppre, Avenue S^t Laurent commencement des travaux dans cette avenue 2^o arrêté relatif à l'entretien des routes, Ville de Villeuouble,

Lettre des Commerçants
d'Orsay

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre des commerçants d'Orsay, demandant à ce que il soit apporté une amélioration relative à l'affichage des arrêtés officiels, le conseil renvoie à l'étude à la Commission des chemins.

Assistance aux femmes
en couches

Madame Martens f^{me} Petit domiciliée à Orsay (La Cypresse) depuis 1895, y ayant son domicile de secours ayant 3 enfants en bas âge, dont un malade aduise en 1^{ère} partie.

Assistance aux
Vieillards

M^{me} Marguerite Bazarine Louise V^e Lebec, domiciliée à Orsay depuis 1894. née à Orville-sous-Aumeau (Eure et loir) le 2 septembre 1858, sans ressource personnelle (aduise en 1^{ère} partie).

Blondel J. *Amare*
Lemaitre J. *Amare*
A. Brouard *Amare*